

**Séminaire agréé dans  
le  
cadre des recyclages  
pour  
Déetectives Privés**



**Les 18,19 et 20 octobre  
2023**

Avec la collaboration de



Compte tenu du franc succès rencontré lors de nos derniers séminaires (recyclage organisé à Liège (2016), Leuven (2018) et Nivelles (2021), le Centre IFAPME Liège s'associe de nouveau à l'APIEA pour proposer, cette année, un nouveau recyclage agréé dans le cadre de l'obligation de formation permanente des détectives privés, en date des 18,19 et 20 octobre 2023.

**Le séminaire de 3 jours aura lieu au FACULTY CLUB de 3000 LEUVEN, Groot Begijnhof n° 14.**

L'accès à ce séminaire est **exclusivement** réservé aux inspecteurs d'assurances, gestionnaires, experts et détectives travaillant régulièrement pour le secteur.

Toutes les formations de ce séminaire de recyclage, se donneront en principe en néerlandais et impliquent OBLIGATOIREMENT des participants **une connaissance passive de la seconde langue (Fr-Nl)**.

Nous vous proposons une liste de formations aux thématiques variées qui, nous l'espérons vous intéresseront. Vous trouverez également notre programmation sur notre site <https://www.apiea-bvvie.be/agenda/>

Pour obtenir votre certificat de recyclage, vous devez assister obligatoirement aux trois jours, soit **25 heures, dont 15 heures de formations juridiques et 10 heures d'une autre matière**. En fin de recyclage, nous comptabilis(er)ons vos présences et communiqu(er)ons l'information au SPF Intérieur. Le certificat de recyclage vous sera également envoyé par voie postale.

## PROGRAMME

Mercredi 18 octobre 2023 (journée auto reconnue par l'IAE)	
7h45 8h00	Accueil avec café/thé- Inscription des participants auprès du Faculty Club de Louvain - salle Van Hamaele
08h00 09h15	<p><b>Chris Vansteenkiste - responsable du Service central en matière de lutte contre les faux documents (CDBV) auprès de la Police Judiciaire Fédérale + Brecht Peeters</b></p> <p><i>"Reconnaître les documents falsifiés, dernières constatations policières"</i></p> <p>Chris Vansteenkiste est en l'état, actif en tant que chef de service du Service central de la Police fédérale à Bruxelles en charge lutter contre les falsifications. Le Service central en charge de la lutte contre les falsifications est actuellement actif dans deux grands domaines : la falsification des documents d'identité et des permis de conduire ainsi que la contrefaçon monétaire. Chris Vansteenkiste a été auparavant actif au sein de la gendarmerie et de de la Police fédérale en tant que professeur ainsi qu'en charge de projets IT de type documentaire. Dès 2001, il a été nommé comme chef de section du service contrefaçon et piraterie au sein des services centraux de la Police fédérale. De 2010 à 2019, Chris a été actif au sein d'Europol en tant que chef de projet en matière de contrefaçon et de piraterie. Il y a également dirigé le IPC3 (Intellectual Property Crime Coordination Centre), une unité d'une vingtaine de personnes exclusivement occupées sur les droits de la propriété intellectuelle et les droits d'auteur et qui fournit un appui aux pays membres ainsi qu'aux pays tiers. Lors de son retour auprès de la Police fédérale belge, il y est affecté comme chef de service CDBV principalement en charge de la collaboration internationale policière.</p>
09h15 10h15	<p><b>Sven Quackels (Responsable lutte contre la Fraude chez Baloise/ président de l'APIEA) Introduction de la société américaine Berla</b> <a href="https://www.berla.co/">https://www.berla.co/</a></p> <p><b>Stephen Lewington + Katie Shipp (BERLA)</b></p> <p><i>"Lecture de l'infotainment d'un véhicule"</i></p> <p>Introduction de l'orateur + sujet</p> <p>The increasing technology in modern vehicles has resulted in a significant amount of evidentiary data being collected and generated. This data can be invaluable for investigations, revealing crucial information such as the vehicle's previous locations, driving behavior, communication from connected devices, and other identifying details. Events triggered by the vehicle or its occupants can log important timestamps and locations for various actions. Specific diagnostic data can provide additional insights. In this session, we will explore methods to effectively utilize vehicle data, which can play a vital role in advancing an inquiry. With data potentially spanning extended periods, vehicles can hold the key to a prompt and successful resolution to an investigation.</p>
10h15 10uh0	Café/Thé - pause dans la salle Van Hamaele Rassemblement sur le parking à 10h30
10h30 11h30	<p><b>Stephen Lewington + Katie Shipp (BERLA)</b></p> <p><i>"démonstration à l'aide d'une app"</i></p> <p>Demonstration on how to use the app on a car on the parking lot.</p>

<p>11h30 12h30</p>	<p><b>ir. Yvan De Mesmaeker - Secrétaire général de l'European Corporate Security Association (ECSA)</b></p> <p><i>"En Belgique, la sécurité privée est tolérée"</i></p> <p>Yvan est ingénieur de formation et conseille les entreprises et les institutions en matière de sécurité et de résilience A côté de cela, il est secrétaire général de ECSA et de l'alumni des Hautes Etudes en matière de Sécurité et de Défense - ATHENA, Administrateur du Haute Institut Royal de la Défense ainsi que de l'Institut Royal pour les Affaires internationales. Il est également consultant académique pour les matières criminologie, droit pénal et droit social à l'université de Gand ainsi que directeur des Hautes Etudes Police, Justice et sécurité de l'entreprise.</p> <p><i>En Belgique, il faut constater une méfiance historique et profonde à l'égard du secteur de la sécurité privé. Pas de qualité ni d'efficacité à prendre en compte mais une stricte limitation des compétences (en dessous de celui du niveau du citoyen moyen) ainsi qu'une autorisation stricte, un contrôle et des sanctions (plus strictes que celles applicables au secteur public) ; tel est le constat. Comment cela s'est-il passé, quel est l'état de la situation actuelle et y a-t-il une perspective d'amélioration dans le futur ?</i></p>	
<p>12h30 13h30</p>	<p>Sandwich-lunch dans la salle Van Hamaele</p>	
<p>13h30 14h30</p>	<p><b>Bart Vertessen - Police judiciaire fédérale - DGJ - DJSOC/Drogue/Retail</b></p> <p><i>"espaces cachés dans les véhicules"</i></p> <p>Les criminels sont en matière de drogue de plus en plus créatifs. Pour transporter ces drogues, ils font de plus en plus usage de "caches". Ces espaces de rangement sont seulement détectables grâce à l'usage d'un système sophistiqué et intelligent. Afin de soutenir les collègues de la police intégrée actifs sur le terrain, le service central drogue de la direction de la lutte contre la criminalité grave et organisée (DJSOC) de la direction générale de la police judiciaire, a mis en place un réseau d'experts et a organisé des formations sur mesure. Compte tenu du fait que la criminalité de la drogue est un phénomène de dimension internationale, on y travaille également au niveau international. Un court aperçu d'où on vient, de la situation actuelle et ce sur quoi on travaille sera fourni avec une attention particulière sur les possibles partenaires.</p> <p>Bart Vertessen, actif au sein de la Police judiciaire fédérale, est en outre, Action Leader au sein d'un projet Europol et est en Belgique, le chef de projet relatif aux espaces cachés dans les véhicules. En 2023, il a reçu la récompense CPL, en d'autres mots, une reconnaissance pour la réalisation d'un projet qui apporte une réelle valeur ajoutée au renforcement de la collaboration policière dans ce domaine.</p>	
<p>14h30 15h30</p>	<p><b>Marc Roekens (Inspecteur technique sinistres   coordinateur Fraude) + Gabriel Tamayo Valle (Team Manager sinistres) LeasePlan Belgium</b></p> <p><i>"Evolution en matière de détournement et de fraude dans le monde du leasing"</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Qu'est-ce que le leasing et ses différents produits ?</li> <li>2. Le rôle d'une société de leasing pour le particulier et le secteur de l'entreprise</li> <li>3. Omnium comparé à propres dommages</li> <li>4. Méthode de détection et clignotants</li> <li>5. Importance d'une collaboration fluide avec les bonnes personnes</li> <li>6. Quelques exemples concrets</li> </ol>	

	<p>Marc Roekens a commencé sa carrière il y a 27 ans dans le monde l'assurance auprès de l'assureur CB direct de l'époque. Dès le début, il a travaillé en tant gestionnaire sinistres pour le client Leasplan. Lorsque Leaseplan décida de reprendre la gestion dans ses propres mains, il était logique que Marc fasse le grand saut vers Leaseplan. Entretiens tous les dossiers sinistres suspects passent chez lui et il est la personne de contact pour les assureurs externes.</p>	
<p>15h30 15h45</p>	<p>café/Thé - pause dans la salle Van Hamaele</p>	
<p>15h45 17h00</p>	<p><b>Catherine Monbailliu (Academic researcher Department Criminology, Criminal Law and Social Law - Institute for International Research on Criminal Policy (IRCP))</b></p> <p><i>"COMBATING AND PREVENTING ORGANISED VEHICLE CRIME BY DEVELOPING AN EU BARRIER MODEL (V-BAR)"</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Introduction du projet V-BAR (fondements, partenaires, objectif, état de la situation)</li> <li>2) Les modèles barrières comme outil pour prévenir et combattre la criminalité</li> <li>3) Le rôle du secteur privé comme partenaire et la collaboration public/privé (actuelle - souhaitée)</li> <li>4) Réflexion sur les 6 modèles nationaux barrière (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Italie, France et Bulgarie)</li> <li>5) La construction d'un modèle européen</li> <li>6) Conclusions et recommandations à propos de V-BAR (Belgique et EU) + étapes suivantes</li> </ol> <p>Catherine Monbailliu a terminé ses études en 2020 par un Master en criminologie à l'université de Gand. En tant que chercheuse universitaire, elle est intégrée à l'Institut pour la Recherche internationale en matière de Politique criminelle (IRCP), groupe criminologie, droit pénal et droit social de l'université de Gand. Catherine est active sur deux projets scientifiques financés par la Commission européenne; comme chercheuse affectée au projet RAYUELA, un projet au travers duquel un jeu online interactif est développé et destiné aux victimes et aux auteurs d'attaques cybercriminelles et mesure et anticipe celles-ci auprès des enfants et des jeunes et comme coordinatrice et chercheuse sur le projet V-BAR, un projet qui développe une modèle européen de barrières afin de prévenir et de lutter contre le vol (organisé) de véhicule.</p>	
<p>17uh0 18h15</p>	<p><b>Femke Lenjou (PhD researcher Department Criminology, Criminal Law and Social Law - Institute for International Research on Criminal Policy (IRCP))</b></p> <p><i>"L'importation frauduleuse de véhicules dans le contexte des douanes : réflexions scientifiques autour de la collaboration public-privé"</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Introduction sur le contexte de la douane + discussion sur le cadre juridique qui est celui des douanes en matière d'importation de véhicules (sur base de données fournies par la douane)</li> <li>2) Réflexions sur la collaboration (quelles formes de collaborations existent déjà, quelles possibilités restent à explorer, sous quelles conditions (légales) ces possibilités pourraient être mises en place)</li> </ol> <p>Femke Lenjou a terminé ses études en 2020 par un master en criminologie à l'université de Gand. Comme chercheuse universitaire, elle est intégrée à l'Institut pour la Recherche Internationale en matière de Politique Criminelle (IRCP), groupe criminologie, droit pénal et droit social de l'université de Gand. Dans ses recherches, elle examine notamment, le rôle des services belges de la douane dans le paysage actuel de la sécurité, leur place dans la lutte contre les délits</p>	

	(douane) ainsi que les actuelles collaborations public-privé.	
18u00	Soirée libre	

**Jeudi 19 octobre 2023**

7h45  
8h00

Accueil avec café/thé - Inscription des participants  
au Faculty Club de Leuven - salle Van Hamaele

8h00  
9h30

**Claude Vannieuwenhuysse (commissaire de police PZ Grensleie)**

*"Un bon plan pour l'interrogatoire"*

L'interrogatoire de personnes semble à première vue probablement simple et se base essentiellement sur le concept de l'envie de passer aux aveux. Malheureusement, rien n'est moins vrai. L'interrogatoire de personnes, en 2023, est cadré par différentes réglementations, ayant comme conséquence que la technique d'arriver à la vérité va bien plus loin que l'unique passage aux aveux.

Néanmoins, la construction d'une bonne interrogation reste un avantage tactique afin d'arriver à la vérité. Par un minimum de réglementation formelle, mais obligatoire, nous apprenons lors de cette session l'importance d'une bonne construction, l'importance d'une bonne connaissance du dossier et la faculté de faire le lien entre ces deux éléments au bon moment. En marge de cette approche, les différents types d'interrogatoires sont examinés et le public sera invité à se mettre dans la peau de l'interrogateur à plusieurs reprises.

Claude Vannieuwenhuysse est formateur au sein de la police intégrée depuis plus de 15 ans. Il dispense divers enseignements dans le domaine des techniques d'interrogatoire et de communication aux policiers en formation ou dans le cadre de la formation continue des collègues sur le terrain. Il y a quelques années encore, Claude Vannieuwenhuysse était également impliqué dans de nombreuses affaires socio-policières en tant que travailleur social. Aujourd'hui, Claude Vannieuwenhuysse travaille comme commissaire de police dans la zone de police de Grensleie, où il dirige les services de police de première ligne. Avec près de 32 ans de carrière à son actif, Claude Vannieuwenhuysse peut aujourd'hui se remémorer plusieurs affaires dans lesquelles la technique de l'interrogatoire a souvent constitué un avantage indéniable pour l'établissement de la vérité. Claude Vannieuwenhuysse est également un conférencier reconnu dans le domaine de la sécurité privée.

9h30  
10h30

**Marc De Vijlder**

*"Types de criminalité automobile, nouveaux modes opératoires concernant le vol de voitures"*

**Description orateur + sujet**

10h30  
10h45

Café/Thé - pause dans la salle Van Hamaele

10h45  
12h30

**Quirine Winne - chef de service Police Judiciaire Fédérale Bruxelles - Service d'enquête 8 SCI - HUMINT**

*"Fonctionnement de l'informateur : explication du cadre législatif et de l'interaction avec Assuralia"*

Le travail avec des informateurs est depuis longtemps à la base des enquêtes les plus complexes dans le domaine de la criminalité organisée. Les informations provenant de HUMINT (sources humaines) ont toujours existé, mais elles sont régies par un cadre juridique strict, la "loi-BOM". Dans cette présentation, le commissaire judiciaire Quirine WINNE explique le cadre opérationnel actuel du travail des informateurs au sein de la police.

	<p>Elle est chef de service de la section d'information criminelle au sein de la police judiciaire fédérale de Bruxelles. C'est ce service qui assure la liaison avec les informateurs. Peter et Sven, tous deux inspecteurs en chef travaillant dans le même service, expliqueront le protocole entre Assuralia et la Police fédérale sur base d'un cas pratique. Grâce à leurs années d'expérience dans le service, ils partageront également quelques bonnes pratiques.</p>	
12h30 13h30	Lunch sandwich dans la salle Van Hamaele	
13h30 15h15	<p><b>Prof.dr. Daily Wuyts</b></p> <p><i>"Fraus Omnia Corruptit - évolutions récentes, jurisprudence et application dans le droit privé et des assurances"</i></p> <p>Après une brève introduction du principe général de droit « <i>fraus omnia corruptit</i> », cette présentation examinera les développements récents dans l'application de ce principe de droit aux relations de droit privé (contractuelles et extracontractuelles) et de droit des assurances, sur la base de la jurisprudence récente (e.a. de la Cour de Cassation). La jurisprudence récente de la Cour de Cassation concernant la fraude aux polices combinées, le rôle des intermédiaires commettant une fraude et le problème de la concomitance entre les erreurs frauduleuses contractuelles et extracontractuelles seront discutés.</p> <p>Daily Wuyts a obtenu son doctorat en droit à l'Université d'Anvers en 2013 avec une thèse sur la fraude à l'assurance. Il est l'auteur de plusieurs publications scientifiques, dont l'ouvrage <i>Fraude à l'assurance</i>, qui examine tant les aspects civils que pénaux de ce phénomène socialement important. Il est actuellement assistant et chargé de cours à l'UA/KUL et, de ce fait, affilié au groupe de recherche <i>Personnes &amp; Patrimoine (UA)</i>. Il est également rédacteur pour le <i>NjW (Kluwer)</i> et sous-rédacteur des ouvrages juridiques annotés sur le droit de la circulation (<i>Die Keure</i>). Il est également juriste d'entreprise (<i>Argenta</i>) et membre suppléant de la Commission des clauses abusives.</p>	
15h15 15h30	Café/Thé - pause dans la salle Van Hamaele	
15h30 16h30	<p><b>Maître Erwin Mertens</b></p> <p><i>"La preuve à apporter en cas de fraude"</i></p> <p>Erwin Mertens est avocat-administrateur du cabinet B.V. Mertens-Law. Son cabinet est spécialisé dans le droit des assurances et plus particulièrement dans les affaires de fraude. Il traite, pour le compte de plusieurs assureurs, e.a. de grandes affaires pénales conjointes contre des bandes de fraudeurs à l'assurance. Il joue souvent un rôle actif dans la guidance des détectives privés concernant les actes d'enquête à effectuer d'un point de vue juridique.</p> <p>Il examinera, à partir de la pratique et à l'aide d'exemples concrets, ce qui est nécessaire pour prouver de manière satisfaisante les différents types de fraude et refuser l'affaire (en totalité ou en partie).</p>	
16h30 17h30	<p><b>Maître Daniela Bergmans</b></p> <p><i>"La nouvelle réglementation concernant la preuve et ses implications... - fraude à l'assurance"</i></p>	



	<p>Les implications du nouveau droit de la preuve en matière de lutte contre la fraude pour le travail des détectives privés et des assureurs, ainsi que son application par le pouvoir judiciaire, seront discutées.</p> <p>Daniela Bergmans est membre du barreau de Bruxelles depuis 26 ans et associée de Praxislaw depuis 2010. Elle est principalement active en droit des assurances et en droit de la responsabilité, et défend régulièrement divers assureurs, notamment dans des affaires de fraude, y compris avec des aspects internationaux, et ce, dans les trois langues nationales. Dès la phase d'enquête par les assureurs, elle fournit des conseils, non seulement d'un point de vue juridique, mais aussi d'ordre tactique, se charge du dépôt de plainte avec constitution de partie civile dans les mains du juge d'instruction, du suivi de l'affaire devant le tribunal pénal, souvent en parallèle avec les procédures civiles à charge des assureurs.</p>	
<p>17h30 18h30</p>	<p><b>Bert Hoffer/Pascale Cornette</b></p> <p><i>"Evolution de la législation, vision de l'administration des Affaires Intérieures quant à la nécessité de la professionnalisation des départements de fraude dans les entreprises"</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <i>Comment AI voit la professionnalisation au niveau des entreprises d'assurances</i></li> <li>⇒ <i>Quel est le rôle du mandataire</i></li> <li>⇒ <i>Quelles sont les conséquences pour les autres acteurs</i></li> </ul> <p><b>Bert est directeur de la Sécurité Privée et de la Recherche Privée au SPF Affaires intérieures.</b></p>	

## ASSEMBLEE GENERALE ET SOIREE GALA DE L'APIEA

L'APIEA organise le 19 octobre 2023 à partir de **19 heures (30 min - max 1 heure)** chez Faculty Club son **assemblée générale** annuelle.

- Nouveaux statuts et règlement d'ordre intérieur

### **19h30 – 20h30 réception**

Cette soirée se poursuivra vers **20h30** par la **soirée de Gala** de l'APIEA ouverte à tous les participants du séminaire.

Un formulaire d'inscription vous parviendra en temps utile.

**Vendredi 20 octobre 2023**

<p>7 h 45 8 h 00</p>	<p align="center">Accueil avec un café/thé - Enregistrement des participants au Faculty Club à Leuven - salle Van Hamaele</p>	
<p>8 h 00 10 h 00</p>	<p><b>Reinhard Delvaux - instructeur Défense</b></p> <p>« OSINT »</p> <p>Qu'est-ce que l'OSINT? Comment puis-je me préparer à mener des recherches? Quels sont les pièges potentiels? Comment protéger les preuves?</p> <p>Reinhard Delvaux est l'instructeur "Recherche sur Internet" au sein de l'École de renseignement et de sécurité de la défense. Dans cette discipline, il a réussi à s'imposer comme un nom respecté au sein de la communauté OSINT au sens large. Ces cours sont très appréciés et très recherchés au sein de la défense et de la police. En outre, sa passion a conduit à plusieurs initiatives, toutes destinées à partager les connaissances au sein de la communauté OSINT belge.</p>	
<p>10 h 00 11 h 00</p>	<p><b>Maître Mathieu Vaessen</b></p> <p>« restrictions légales observation + devoir d'information »</p> <p><b>Thème :</b> Le focus est mis sur l'enquêteur/enquêtrice : le prisme de l'observation</p> <p>Le schéma de base : Contours de l'observation légale et immersion dans les eaux tumultueuses des pratiques interdites.</p> <p>Trois dimensions du devoir d'information dans le cadre d'une enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le devoir d'information sous l'angle temporel : pendant l'enquête et après</li> <li>- Le devoir d'information sous l'angle des personnes : la personne observée, les tiers et les autorités</li> <li>- Le devoir d'information aujourd'hui et demain : perspectives d'avenir concernant le devoir d'information à la lumière des projets du législateur</li> </ul> <p>Mathieu VAESSEN a été licencié en droit en 2000 (UCLouvain). Il est également diplômé en Relations internationales (KULeuven) et en Expertise des œuvres d'art (Paris II). Mathieu VAESSEN est avocat, médiateur agréé et arbitre. Il a cofondé il y a 15 ans le bureau DGBV à Bruxelles au sein duquel il est toujours actif. Ce bureau est reconnu pour son expertise dans les matières liées aux assurances et dans les dossiers concernant des biens immobiliers. Mathieu VAESSEN dispose d'une expérience spécifique dans la lutte contre la fraude, tant dans le cadre de procédures pénales que sur le plan civil.</p>	
<p>11 h 00 11 h 15</p>	<p align="center">Café/Thé - pause dans la salle Van Hamaele</p>	
<p>11 h 15 12 h 45</p>	<p><b>Ir. David Royer (ingénieur civil - expert SPF Justice Registre national des experts judiciaires EXP1961723)</b></p> <p>« Enquête incendie en matière civile et en matière pénale 'capita selecta' »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reconnaissance des types d'incendie élémentaires et introduction à la dynamique des incendies conformément au NFPA 921</li> <li>- le chien détecteur d'incendie et l'utilisation du détecteur à photoionisation dans le cadre du prélèvement d'échantillons lors d'un incendie</li> </ul>	

	<p>- analyse en laboratoire des accélérateurs par GC-MS - études de cas</p> <p>David Royer a décroché son diplôme d'ingénieur civil en chimie en 1989 à la KU Leuven et est actif depuis un peu plus de 30 ans en tant qu'expert indépendant pour le ministère public, les tribunaux néerlandophones et quelques entreprises (d'assurances). David Royer dispose d'un agrément en tant que détective privé et est enregistré dans le registre national des experts judiciaires.</p>	
12 h 45 13 h 45	Lunch sandwiches dans la salle Van Hamael	
13 h 45 15 h 00	<p><b>Christa Verstraeten (COMPLIANCE OFFICER &amp; DATA PROTECTION OFFICER) + Laurent Keyen (adviser fraude Claims non-life) chez P&amp;V</b></p> <p>« Le GDPR, ami ou ennemi pour la lutte contre la fraude à l'assurance et/ou la criminalité en assurances - analyse art. 6f du GDPR »</p>	
15 h 00 15 h 15	Café/Thé - pause dans la salle Van Hamael	
15 h 15 16 h 45	<p><b>Drs. Jonas Maas - PhD Researcher, Department of Criminology, Criminal Law, and Social Law - Institute for International Research on Criminal Policy (IRCP) + Prof. dr. Marc Cools (Université de Gand)</b></p> <p>« Le secteur de la recherche privée sous la loupe en 2023 : le cadre théorique et réflexions au départ de la pratique »</p> <p>Les détectives privés en 2023 se sont fortement professionnalisés et leurs missions ont fortement évolué. Ils travaillent dès lors essentiellement dans le monde des entreprises, dont et surtout des compagnies d'assurances. Toutefois, ce phénomène de professionnalisation et l'évolution de leurs missions n'ont auparavant jamais fait l'objet d'une étude scientifique. La présente étude en cours a pour but de mieux appréhender les évolutions à long terme dans la nature, la politique et la réglementation du secteur de la recherche privée en Belgique.</p> <p><u>Jonas Maas</u> Jonas Maas a obtenu en 2021 son diplôme de Master en criminologie à l'Université de Gand. Depuis 2021, il est, en tant que chercheur doctorant, attaché à l'Institute for International Research on Criminal Policy (IRCP) de l'Université de Gand. Ses recherches doctorales consistent en une étude historico-criminologique sur le secteur de la recherche privée en Belgique. Outre sa fonction de chercheur doctorant, Jonas siège au conseil d'administration de la <i>Criminologists Association for Private Security</i>, où il est responsable du groupe de travail académique. Enfin, il siège au sein du groupe de pilotage <i>Business Compliance</i> de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB).</p> <p><u>Marc Cools</u> Le prof. dr. Marc Cools est titulaire d'un doctorat en criminologie, d'un diplôme en économie d'entreprise (IPO Management School) et du certificat International Management in the Telecommunications Industry (London Business School). Il a exercé plusieurs fonctions de direction et d'encadrement dans le secteur privé de la sécurité. Il a également été chargé de cours au politieopleidingscentrum Antwerpen, à l'Institut national de criminalistique et de criminologie relevant du ministère de la Justice, à la Antwerp Management School et à l'Université Paris X La Défense Nanterre. En outre, il a, en tant qu'expert, été attaché au Cabinet du ministre de la Justice, Marc Verwilghen. Il est actuellement professeur de criminologie à l'Université de Gand et membre du Conseil scientifique auprès du Conservatoire national des arts et métiers - criminologie à Paris. Il est également chargé de cours à l'École de renseignement et de sécurité du Ministère de la Défense.</p>	

16 h 45	Fin du programme - Départ des participants	

## Droits d'inscription :

**Prix** (à l'exclusion du logement) :

Si vous vous inscrivez et payez avant le **31/08/2023**, le montant par personne s'élève à :

- 1250 euros pour les non-membres
- 900 euros pour les membres de l'APIEA (en ordre de cotisation).

Pour les inscriptions postérieures au **31/08/2023**, le montant par personne s'élève à :

- 1550 euros pour les non-membres
- 1050 euros pour les membres de l'APIEA (en ordre de cotisation).

**Pour les experts-auto qui souhaitent ne participer qu'à la première journée et qui sont membres de l'APIEA ou de l'UPEX** (et en ordre de cotisation), le montant par personne s'élève à 400 euros en cas d'inscription et de paiement avant le 30/07/2023 et 450 euros en cas d'inscription et de paiement après le 30/07/2023.

Pour les autres experts, le montant par personne s'élève à respectivement 600 euros et 750 euros en cas d'inscription et de paiement après le 30/07/2023.

Pour **les gestionnaires sinistres** de compagnies d'assurances, il est possible de participer à un deux ou trois jours. Le prix est fixé à 400 euros par journée de formation

### **Pour vous inscrire**

- via le site de l'APIEA : [https://www.apiea-bvvie.be/seminar\\_202310](https://www.apiea-bvvie.be/seminar_202310)

Les personnes qui ont manifesté leur intérêt à participer à ce séminaire via une préinscription, seront prioritaires mais doivent à nouveau remplir leurs données pour s'inscrire officiellement.

- via le site web plateforme IFAPME :

Membres APIEA: <https://www.formation-continue.be/product/3713>

Non-membres APIEA: <https://www.formation-continue.be/product/3979>

- via un formulaire à compléter et à renvoyer à:
  - Par mail: [formation.continue@centreifapme.be](mailto:formation.continue@centreifapme.be)
  - Par poste : Centre IFAPME LUIK, Formation continue, Boulevard Sainte Beuve 1, 4000 LUIK

Les frais d'inscription sont à verser sur le compte **BE26 340-0370337-29** de l'IFAPME avec la mention « **Seminaire enquêteur privé octobre 2023 + le nom de la personne inscrite** ». Après paiement, une facture pourra être obtenue sur demande.

**Pour tous renseignements : Mme. Phaedra van Vaerenbergh (Assuralia) –  
Tel: 02/547.57.26**

## Formulaire d'inscription :

Nom : ..... Prénom : .....

Lieu et date de naissance :

Nationalité : ..... Tél / GSM : .....

### Privé :

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Adresse mail : .....

### Professionnel

Nom de l'entreprise : .....

Adresse professionnelle : .....

Code postal : ..... Localité : .....

N° de TVA ou N° unique : .....

Membre APIEA : OUI NON

Membre UPEX : OUI NON

### Seulement pour des experts auto

- Inscription au séminaire de 3 jours
- Inscription à la première journée pour les experts auto
- Inscription au jour 2 ou jour 3 pour les gestionnaires :  
JOUR 2 : OUI NON      JOUR 3 : OUI NON

### Paiement

Je verse la somme de ..... € sur le compte BE26 340-0370337-29 en indiquant la référence : « Séminaire détective privé octobre 2023 APIEA-IFAPME + nom de la personne ». Une facture vous sera envoyée par voie postale.

Je souhaite ma facture :

- à mon nom
- au nom de mon entreprise (adresse de facturation : .....  
.....)

*J'ai pris connaissance des conditions d'inscription ci-jointes*

Date et signature :

## Conditions générales :

### Article 1 : Inscription :

- Toute inscription à une des formations organisées par les Centres IFAPME de la province de Liège se fait via le bulletin d'inscription joint à nos brochures ou via le site internet [www.formation-continue.be](http://www.formation-continue.be);
- Le client qui remplit ce bulletin, déclare par là-même, qu'il a lu et qu'il a accepté nos conditions générales ;
- Toute inscription est ferme et définitive. Le droit d'inscription est donc dû dans sa totalité ;
- Seules, les inscriptions annulées par écrit (par mail ou par fax - au numéro du site où se déroule la formation) au minimum deux jours ouvrables avant le début de la formation seront créditées. Les clients ne respectant pas ce délai se verront réclamer le montant de 50 € pour frais administratifs ;
- Aucun remboursement, même partiel, du droit d'inscription ne pourra être réclamé en cas d'absence à tout ou partie de la formation.

### Article 2 : Modalités de paiement :

2.a. Tout client qui paie par banque, devra effectuer son versement dès l'inscription

### Article 3 : Non-paiement d'une facture :

Toute facture, restant impayée à son échéance, fera l'objet d'une procédure de recouvrement de créance, donnant lieu, en cas de transmission du dossier à notre avocat, à une majoration automatique de plein droit de 15 % du droit d'inscription de la formation et ce, avec un minimum de 80 €. Cette majoration impliquera également de plein droit l'application d'un intérêt fixé au taux de 10% par an.

### Article 4 : Informations additionnelles :

- En cas d'empêchement, tout client inscrit à une formation peut se faire remplacer par une personne de la même entreprise et ce, moyennant obligatoirement une information et un accord écrits préalables du Centre ;
- Les Centres se réservent le droit d'apporter toute modification d'horaire ou annuler une formation si le nombre d'inscrits à cette dernière est insuffisant ou pour toute autre raison. Le Centre prendra, dans ce cas, toutes les dispositions pour que le client ne subisse aucun préjudice et soit remboursé des montants versés; Dans le cadre des recyclages séminaire, le centre se réserve la faculté de modifier ou de changer la programmation des exposés pour des raisons d'organisation ou autre sans préavis.
- Les Centres se réservent le droit de ne pas délivrer d'attestation de fréquentation et/ou de réussite tant que les droits d'inscription et les frais éventuels de retard ne lui seront intégralement versés.

### Article 5 : Application de nos conditions générales :

Seules, les conditions générales des Centres IFAPME de la province de Liège sont d'application. Les conditions générales et particulières du client sont dans tous les cas considérés comme nulles et non avenues. Les présentes conditions générales (entrant en vigueur en date du 1<sup>er</sup> septembre 2013) annulent et remplacent les précédentes.

### Article 6 : Litige :

En cas de litige, seuls, les tribunaux de Liège sont compétents.